

ROZOY FLASH n° 188

Bulletin d'informations communales – 12 août 2022



Compte rendu de la réunion du 29 juillet 2022

La séance du Conseil Municipal du 29 juillet, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 20h30, salle des mariages de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Lucienne BÉKALAREK – Maurice POULAIN – Martine MAINGAINT – Jean-René DURTETTE – Marie-Noëlle FRÈRE – Agnès JACOB – Xavier BOULANDE.

Absents excusés : Olivier THOUANT, pouvoir à José FLUCHER, Anne- Sophie COLOMBÉ, pouvoir à Marie-Agnès MARCHAND, Patricia CARAQUIN, pouvoir à Lucienne BEKALAREK, Christelle BERNAILLE.

Michel DAUTRECQUE, suppléant, est également présent.

Secrétaire de séance :
Marie-Agnès MARCHAND

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Prolongation contrats aidés ; service technique,
- Création de postes ; service technique,
- Opérations d'ordre budgétaire,
- Contrat d'apprentissage,
- Equipement salle de convivialité ; rideaux anti-feu,
- Questions diverses.

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

DÉLIBÉRATIONS

PROLONGATION CONTRATS AIDÉS ; SERVICE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat aidé PEC (Parcours Emploi Compétence) de Éric LEMAIRE, de 20 heures hebdomadaires, pour une durée de **6 mois**, à compter du 16 août 2022.

CREATION DE POSTES ; SERVICE TECHNIQUE

Afin d'assurer le fonctionnement du service, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'adjoint technique territorial, pour une durée de 6 mois.

Christophe LEMAIRE occupera ce poste de 21 heures hebdomadaires, à partir du 1^{er} août 2022.

Il est décidé d'autre part de créer 2 contrats aidés à durée déterminée (condition : être bénéficiaire du RSA).

OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE

M. le Maire informe qu'à la demande de la sous-préfecture et de la trésorerie il est nécessaire de procéder à des décisions modificatives sur le BP2022, ces montants n'influent pas sur le vote du budget du 08/04/2022.

Le Conseil Municipal décide d'ajuster les opérations d'ordre au budget 2022

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Conseil Municipal décide de recourir au contrat d'apprentissage qui permet d'assurer à un apprenti, outre le versement d'un salaire de 444.31 €/mois, une formation professionnelle complète, dispensée alternativement en mairie (3 semaines) et en centre de formation d'apprentis (1 semaine). Ce contrat est établi pour une durée de 2 ans, 35 heures par semaine, à partir du 1^{er} septembre 2022.

Gabriel BOUFFLET-CARAQUIN sera recruté sur ce poste au sein des services techniques, dans le domaine des espaces verts.

EQUIPEMENT SALLE DE CONVIVIALITE – RIDEAUX ANTI-FEU

M. le Maire rappelle que dans la continuité de l'aménagement et de l'équipement de la salle de convivialité et pour des raisons de sécurité, il est impératif d'installer des rideaux anti-feu dans les 4 chambres situées à l'étage. Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire afin de signer le devis d'un montant total de 952.14 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Ruelle du Bochet :

Grégoire LE ROUX, riverain, propose à la commune d'acheter cette parcelle. Après débat, il est décidé dans un premier temps de défricher ce terrain afin d'en repérer ensuite les limites et d'évaluer les frais (déplacement d'un géomètre, frais de notaire, procédure d'enquête publique). L'opportunité de cette vente sera débattue, lors d'une prochaine réunion.

La Poste : Suite à la délibération du 17 juin 2022 concernant la transformation du bureau de poste en agence postale communale, afin de trouver la meilleure organisation mutualisée, la question des locaux, des horaires et du personnel est à l'étude. Il est donc décidé de revenir ultérieurement sur cette question.

M.le Maire fait lecture d'un courrier de Jean-Claude PECHEUX, ancien professeur de judo, qui remercie la municipalité pour l'envoi du dernier ROZOY INFO dans lequel nous lui avons consacré un article. Il fait part à nouveau du plaisir des retrouvailles, lors de la soirée beaujolais, avec bon nombre de ses anciens élèves judokas.

Il fait part ensuite d'un mail envoyé par le capitaine Eric MAQUIN, chef du Centre de Secours de ROZOY SUR SERRE, qui informe que, dans le cadre des renforts feux et sur la base du volontariat, trois sapeurs pompiers de ROZOY sont partis :

- Le sapeur Alexis PEYEN en Bretagne, avec un groupe de 13 pompiers axonais, pour terminer l'extinction des feux des Monts d'Arée.
- Les caporaux Grégory RAVEAUX et Gaétan CULNAERT, à AIX EN PROVENCE, avec 9 pompiers axonais, pour renforcer les casernes de la zone Sud-Est.

Le capitaine Eric MAQUIN et l'ensemble des pompiers de ROZOY sont fiers de contribuer à l'effort national concernant cette situation exceptionnelle. L'ensemble du Conseil Municipal les félicite.

Tour de table

Jean-René DURTETTE suggère, en cette période de canicule, de ne pas oublier les oiseaux et petits animaux tout aussi vulnérables. Pour les aider, installez un petit récipient avec de l'eau sur le rebord de votre fenêtre, dans un jardin ou sur un balcon.

Si vous avez un jardin, installez-en plusieurs, à l'ombre. Penser à changer régulièrement l'eau afin de garder une température modérée et éviter la propagation de maladies. Placez-les au sol pour que les hérissons ou écureuils puissent en profiter également.

Sylvain POULAIN fait un point sur l'organisation de la fête patronale.

Marie-Noëlle FRERE rappelle que des locataires de la résidence Pervenche attendent le traçage de bandes au sol pour délimiter le stationnement sur le parking.

Lucienne BEKALAREK pose la question du devenir de la construction non terminée dans la cour de la salle de convivialité. Une démolition au moins partielle est envisagée.

Elle s'étonne qu'il n'y ait pas de panneaux aux entrées du village indiquant « Village sous vidéo-protection » et indique que presque tous les radars pédagogiques ne fonctionnent plus.

Par ailleurs, elle informe de la venue de M. HEGO de la DRAC qui viendra faire le point début août des tableaux de la Collégiale à restaurer selon qu'ils sont classés ou non.

Michel DAUTREQUE demande si le troisième rehausseur va bientôt être installé rue Jean Mermoz. Il lui est répondu positivement.

Nicolas FRICOTEAUX informe d'une réunion de concertation concernant les travaux de la rue de Sedan avec Véolia, l'USEDA, Les Portes de la Thiérache et l'ADICA (voirie départementale) le 11 octobre 2022.

Compte tenu de la hausse des coûts de l'énergie, il aborde le sujet de l'éclairage public. Après discussions, **les nouveaux horaires seront les suivants : le matin à partir de 6h et le soir jusque 21h sauf les samedis jusque 1h du matin et les dimanches jusque 3h, pour les secteurs de la salle des fêtes et de la salle de convivialité.**

A l'occasion de sa nomination au grade de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur, Nicolas FRICOTEAUX avait organisé une réception le 4 décembre 2021 à la salle des fêtes de Rozoy. Cependant, du fait des circonstances sanitaires liées à la crise Covid, cette réception n'avait pu avoir lieu. Il fait donc part d'une nouvelle date : **le samedi 3 septembre, à 17h30, à la salle des fêtes de Rozoy. Le Conseil Municipal et les Rostands sont tous cordialement invités.**

La séance est levée à 23h15.

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Exceptionnellement, la mairie sera fermée le lundi 22 août 2022.

Nous vous remercions de votre compréhension.

BROCANTE - VIDE GRENIER LE DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 2022 PLACE DE LA NEUVILLE

De 7h00 à 18h00

Organisé par Rozoy Animations Loisirs, la Fanfare et les Anciens Combattants

1 € le mètre – Gratuit pour les Rostands
Buvette et Petite Restauration.

Réservation obligatoire pour le 31 août 2022 auprès de Maurice POULAIN au 06 80 64 63 18.

RAPPEL - RAMASSAGE ORDURES MENAGERES



La Communauté de Communes informe d'une annulation de collecte des bacs de recyclables le vendredi 19 août.



Prochaine collecte le vendredi 2 septembre.



BUREAU DE POSTE

Horaires août 2022

| | | |
|------------|---------------|-------------|
| Lundi : | - | 13h30-16h30 |
| Mardi : | 9h00-12h00 et | 13h30-16h30 |
| Mercredi : | 9h00-12h00 et | 13h30-16h30 |
| Jeudi : | 9h00-12h00 et | 13h30-16h30 |
| Vendredi : | - | 13h30-16h30 |
| Samedi : | 9h00-12h00 | |

PARC DE LA COUR DES PRES

Tables installées le 4 août
Photo prise le 5 août !!!!!

